

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

V – AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

5.1 – Modification du plan de financement pour la demande de Feder concernant les paysages garonnais

RAPPORT

La délibération du Comité syndical du 24 mars dernier qui prévoit le prolongement de l'étude paysagère du Plan Garonne et l'engagement d'un premier diagnostic paysager stratégique faisait apparaître le plan de financement suivant pour 2009 :

Prévision budget 2009		
<ul style="list-style-type: none">• Animation 2009 <i>Etudes préalables + conduite d'étude sur une première démarche test + poursuite assistance aux collectivités</i>	mi-temps chargé de mission	2009
<ul style="list-style-type: none">• Prestations 2009 <i>- coût d'1 diagnostic stratégique territorial - logistique réunion, reprographie, communication</i>	40 000 €	

	Taux de financement
Sméag	20 %
Subventions Etat (FNADT)	50 %
Feder interrégional alloué au Plan Garonne	30 %
TOTAL	100 %

Il conviendrait de prendre une délibération modificative car les taux de financement des partenaires sont inversés : le FEDER interrégional alloué au Plan Garonne pourra s'élever à 50 % alors que l'aide de l'Etat au titre du FNADT atteint 30 %.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

V – AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

5.1 – Modification du plan de financement pour la demande de Feder concernant les paysages garonnais

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 9 décembre 2008 ;

VU l'étude paysagère menée dans le cadre du Plan Garonne ;

VU la délibération n° D08-02/04-05 décidant de donner des suites à l'étude paysagère menée dans le cadre du plan Garonne en y consacrant un mi-temps à partir de 2008 ;

VU la délibération n° D09-03/04-05 du 24 mars 2009 qui engage le programme d'actions correspondant au volet « prolongement de l'étude paysagère » ;

VU le rapport du président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DIT que 40 000 € sont inscrits au budget 2009 ainsi que l'équivalent d'un mi-temps de chargé de mission pour permettre l'engagement d'un premier diagnostic paysager stratégique de type « plan paysage » au sein des unités paysagères identifiées dans le cadre de l'engagement du volet « prolongement de l'étude paysagère.

DIT que l'engagement du programme d'actions correspondant au volet « prolongement de l'étude paysagère » concerté avec la Diren Midi-Pyrénées sera conditionné à un financement extérieur au Sméag de 80 % d'après le plan de financement suivant :

	Taux de financement
Sméag	20 %
Subventions Etat (FNADT)	30 %
Feder interrégional alloué au Plan Garonne	50 %
TOTAL	100 %

MANDATE son Président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération, en particulier pour solliciter les aides correspondantes.